



**AVIS D'OUVERTURE CONJOINTE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, PRÉALABLE  
À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, ET DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE**

**COMMUNE DE PLANCHEZ**

**DÉRIVATION DES EAUX, PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET SERVITUDES  
AFFÉRENTES RELATIFS AUX CAPTAGES DE LA CHAISE**

À la demande du Maire de Planchez, il sera procédé à une enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique, et d'une enquête parcellaire, en vue de l'établissement de périmètres de protection autour des captages de La Chaise, situés sur le territoire de la commune de Planchez, ainsi que de l'institution des servitudes afférentes et de l'autorisation de la dérivation des eaux par pompage.

Cette enquête conjointe se déroulera sur le territoire de la commune de Planchez pendant 31 jours consécutifs, du lundi 18 septembre 2023 à partir de 09h00 jusqu'au mercredi 18 octobre 2023 à 17h00.

Les dossiers de l'enquête publique conjointe seront consultables à la mairie de Planchez aux jours et horaires habituels d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public pourront être :

- soit consignées sur les registres d'enquête déposés dans la mairie de Planchez ;
- soit adressées par voie électronique, à l'adresse suivante : [pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr](mailto:pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr) ;
- soit transmises par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Planchez, 1, Place Marcel Basdevant, 58 230 Planchez.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part de leurs observations à la mairie de Planchez les :

- lundi 18 septembre 2023 de 09 h à 12 h,
- jeudi 28 septembre 2023 de 09 h à 12 h,
- vendredi 6 octobre 2023 de 09 h à 12 h,
- mardi 10 octobre 2023 de 09 h à 12 h,
- mercredi 18 octobre 2023 de 14 h à 17 h.

Le dossier des enquêtes publiques et l'avis d'ouverture des enquêtes seront également consultables sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) (rubrique « enquêtes publiques État »).

Des informations complémentaires sur ce dossier peuvent être demandées à M. le Maire de Planchez – 1, Place Marcel Basdevant - 58 230 Planchez.

À l'issue des enquêtes, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront consultables soit à la Préfecture de la Nièvre – Pôle environnement et guichet unique ICPE, soit sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) (rubrique « enquêtes publiques État ») pendant un délai d'un an à toute personne qui en fera la demande.